



Info 2 | 2006

ssp vpod

# Hauts salaires récompensés – petits salaires rabaotés!

Le secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche dé motive son personnel. C'est ce qui ressortait du titre de l'édition du 26 mars 2006 de la *Sonntagszeitung*. Ce scandale a été rendu public par le syndicat *ssp*, en collaboration avec les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER).

Dans ce bulletin d'information, vous trouverez une présentation de quelques faits concernant l'affaire du SER, les revendications du *ssp* ainsi que les raisons qui nous poussent à maintenir la pression sur le SER.

Le personnel du SER est en proie à la frustration et à l'inquiétude. Tandis que l'on baisse les salaires des employé-e-s subalternes, l'on accorde des cadeaux au vice-directeur. Les exigences du *ssp*:

- Toutes les indemnités extraordinaires (dépassant Fr. 5000.–) dont ont bénéficié M. Bertschi ou d'autres membres de la direction au cours de ces 5 dernières années ainsi que celles qui seront accordées à l'avenir doivent être rendues publiques et motivées.
- Au sein de l'administration fédérale, les baisses de salaires, qui sont des mesures démotivantes, ne doivent être décidées qu'avec la plus grande retenue et seulement si le domaine d'activité de la personne concernée subit d'importants changements.
- Le mauvais exemple du SER, qui récompense les « hauts salaires » et qui économise sur les « bas salaires » - ce qui a pour effet de révolter des employé-e-s très qualifiés -, ne doit pas faire école dans les autres secteurs de l'administration fédérale!

## L'affaire SER: quelques faits

1. L'octroi de Fr. 30'000.– dans le cadre de la caisse de pensions, la prise en charge de frais de loyer de Fr. 20'000.– ainsi que le paiement de dépenses de Fr. 20'000.–, tels sont les cadeaux dont a bénéficié le vice-directeur (Marc Bertschi) – tandis que l'on applique avec zèle des mesures d'économies sur le dos des petits salaires!
2. Le 16.12. 2005, au moins 11 collaboratrices et collaborateurs du SER ont reçu, en guise de cadeau de Noël, une lettre munie d'un nouveau contrat de travail entrant en vigueur au 1.1.2006 et prévoyant une baisse de leur salaire, le tout accompagné d'une menace de licenciement. A la suite de l'intervention du *ssp*, il leur a néanmoins été accordé une allocation de salaire unique (1.9 pour cent de salaire: de Fr. 1'500.– à Fr. 2000.– par personne) "au vu de la situation interne difficile", selon les propos de M. Kleiber, directeur du SER.
3. Madame X a démissionné le 8.12. 2005 et le 16.12., elle a malgré tout reçu une menace de licenciement. Le 1.2., le SER a renoncé à la procédure de licenciement au motif que Mme X avait déjà démissionné.

**Le *ssp* divulgue les cadeaux accordés aux « gros salaires » et s'engage pour les « petits salaires ».**  
**Devenez donc membre du *ssp* sans tarder !**  
Contactez-nous sous: [www.sos-personnel-federal.ch](http://www.sos-personnel-federal.ch) ou par téléphone: 031 371 67 45.